

D 2022 28 02 016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 28 Février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 22 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, Michèle GALLET, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, H. GRANGE, J. DAZIN, M. LAPTEVA, P. GUINOT, V. KRYK, G. MASRARI, M. FOURNIER, M. GALLET, M. CHALENDAR.

Absents : A. HERRING.

Absents excusés: C. TOWNSEND, C. BIOLAY, D. GANNE, Y. DUMAS, F. KHIAR.

Procurations : C. TOWNSEND à M. GIRIAT, C. BIOLAY à J-F. OBEZ, Y. DUMAS à W. DELAVENNE, F. KHIAR à G. MASRARI.

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

9. Marchés publics – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du mode doux de la rue du Général De Prez

Le présent marché a pour objet une mission de Maitrise d'Œuvre pour l'aménagement d'une liaison mode doux entre le RD 1005 et la Gex FERNEY par la Rue du Général de Prez.

La communauté d'Agglomération du Pays de Gex a finalisé depuis le mois de juillet 2020, la partie Ornésienne du cheminement doux reliant Gex à Ferney, la « GEX FERNEY ».

Suite à ce projet d'envergure pour les liaisons douces intercommunales, la commune d'Ornex a engagé depuis 2 ans une opération de création de voies douces de rabattement sur la GEX FERNEY. Une étude de faisabilité a été menée en 2021 afin de définir les besoins et les possibilités foncières.

Pour cela, une consultation a été publiée sur la plateforme des marchés publics de l'Ain et le site Internet de la Commune, la date limite de réception des offres était le 14 janvier 2022.

Les critères de jugement des offres ont été les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60%
2-Expériences et références sur des dossiers similaires	10%
3-Méthodologie de travail proposée	30%

Cinq offres sont arrivées dans les délais impartis et leurs candidatures ont été jugées recevables.

Critère n°1 Prix après négociation

Critère n° 1	Prix en euros HT	Prix en euros TTC	Taux de rémunération	Notes pondérées	
				001-210102810-20220303_D20222802016-DE	Date de réception préfecture : 03/03/2022
AINTEGRA	7 500 euros HT	9 000 euros TTC	6 %	54	
ATGT INGENIERIE	7 250 euros HT	8 700 euros TTC	5.8 %	56	
BARON INGENIEURIE	11 175 euros HT	13 410 euros TTC	8.94 %	36.2	
JDBE	6 750 euros HT	8 100 euros TTC	5.40 %	60	
PROFILS ETUDES	12 496 euros HT	14 995.20 euros TTC	10 %	32.4	

Critères techniques après négociation

	AINTEGRA	ATGT INGENIERIE	BARON	JDBE	PROFILS ETUDES
Critère n° 2	8	9	8	6	9
Critère n° 3-1	7	8	8	7	9
Critère n° 3-2	8	9	9	8	9
TOTAL	76	79	61.2	79	59.40

Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, la commission MAPA qui s'est réunie le 7 février 2022 a validé le classement suivant :

	Critère n° 1	Critère n° 2	Critère n° 3-1	Critère n° 3-2	TOTAL
ATGT INGENIERIE	56	9	8	9	82
JDBE	60	6	7	8	81
AINTEGRA	54	8	7	8	77
BARON	36.2	8	8	9	61.20
PROFILS ETUDES	32.4	9	9	9	59.40

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une liaison mode doux entre le RD 1005 et la Gex FERNEY par la Rue du Général de Prez, avec l'entreprise ATGT INGENIEURIE pour un montant total de 7 250 euros HT, soit un montant de 8 700 euros TTC.

- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2022.

Fait à Ornex, le 4 mars 2022

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 6 mars 2022
Affiché le : 6 mars 2022



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.